



Les premières pistes de travail d'ALERTES en vue du prochain schéma Autonomie 2016-2020

juin 2015

Depuis sa création en 2002, ALERTES a été partie prenante de la préparation de tous les schémas départementaux. De Juillet 2003 à Janvier 2004 elle a participé activement aux Etats Généraux de la gérontologie qui préparaient le schéma départemental 2006-2010, puis à l'élaboration du schéma Autonomie 2011-2015.

C'est dans cet esprit partenaire, en participant et proposant que nous voulons continuer, et mettons ici l'accent sur les idées qui nous tiennent à cœur pour la période 2016-2020.

Les lignes de force de l'association ALERTES

- Le respect de la dignité de la personne âgée : Il faut la considérer toujours, quelle que soit sa situation, comme une personne humaine avec tous les droits y afférents : droit de choisir son lieu de vie, droit au risque, droit au plaisir, droit à des soins de qualité, droit de pouvoir exercer sa citoyenneté.
- Le vieillissement ne se réduit pas à la dépendance : notre attachement au concept d'autonomie a pour conséquence d'accorder une priorité au "prendre soin de la personne", à son environnement, à la prévention et à sa vie sociale.
- Le lien social est gage d'épanouissement et facteur de prévention contre la perte d'autonomie.

Le contexte de mise en œuvre des actions à poursuivre ou à mettre en place

L'allongement inédit de la durée de la vie est une chance mais aussi un formidable défi nouveau appelant des réponses nouvelles pour notre pays, le département et chaque citoyen.

Dans un contexte sociologique en évolution rapide et la perspective de mise en œuvre de trois lois très importantes concernant les personnes âgées, la loi d'adaptation au vieillissement, la loi Santé, la loi sur la fin de vie, le département va devoir intégrer les modifications qu'elles engendreront.

Vers un parcours de vie plus fluide

- Faciliter les alternances domicile – établissement - hôpital en terme de parcours de vie, parcours de santé, parcours résidentiel, centrées sur la personne âgée. Cela permettra une meilleure anticipation et une bonne gestion des périodes de transition souvent difficiles.
- Faire avancer la coopération entre le secteur sanitaire (médecins, infirmières, pharmaciens, kinés, ...) et le secteur médico-social (assistantes sociales, soutien à domicile, ...), développer les interfilières gérontologiques et gériatriques.
- Instaurer la continuité et la permanence des soins pour assurer les missions (hospitalisation à domicile (HAD), soins palliatifs, non encombrement des urgences, chirurgie ambulatoire).
- Poursuivre les travaux du comité consultatif des usagers de la santé à domicile et de l'autonomie (CCUSDA), instance liée au projet du bouquet de services Autonom@dom qui doit veiller au respect des droits des usagers et être force de proposition pour l'amélioration de la qualité des services et des offres.
- Organiser des « Cafés des âges », un moyen simple de favoriser les liens intergénérationnels et de mobiliser mieux des acteurs de proximité dans la lutte contre l'isolement.
- Développer l'animation en établissement comme à domicile doit permettre le bien-être personnel et aussi le soutien au lien social et familial, la participation à la vie citoyenne.

Des pistes de réflexion pour le soutien à domicile

- Diversifier les offres d'habitats intermédiaires : habitats regroupés, logements - foyers, logements intergénérationnels, accueil familial, ...

- Améliorer et généraliser l'adaptation des logements des personnes âgées dans une perspective de prévention (locataires et propriétaires).
- Permettre la mise en place d'un accueil de jour par territoire (rural comme urbain) du Conseil Départemental.
- Organiser de façon pérenne des accueils temporaires pour faire face aux sorties d'hôpital ou de soins de suite et à l'augmentation des besoins de répit pour les aidants.
- Assurer l'avenir des services de soutien à domicile (personnel qualifié-tarification-agrément)
- Agir contre l'isolement (animation - cafés des âges – déplacements – accès à la culture ...)
- Soutenir activement le développement des nouvelles technologies au service des personnes âgées, tout en veillant à son usage éthique respectueux des usagers.

Des pistes de réflexion pour la qualité de vie en établissement

- Le problème récurrent de la qualité de vie dans les EHPAD est une préoccupation forte des usagers qui s'adressent à Alertes.
- Le besoin d'un personnel reconnu dans ses compétences et valorisé, en nombre suffisant, avec une formation adaptée à la perte d'autonomie et en particulier à la maladie d'Alzheimer et aux pathologies associées.
- L'importance du rôle des Directeurs assurant une présence au quotidien auprès des Personnes Agées dans une relation humaine et œuvrant au plus près avec les équipes et les familles. Ce qui nécessite le maintien d'un directeur par établissement.
- Le rôle à accorder aux familles et leur participation dynamique à la vie de l'établissement. Cela suppose des échanges d'informations, des collaborations et la présence d'associations de familles.

Des pistes de réflexion plus générales

- Développer la Communication et l'Information au plus près des citoyens, ce qui a été réalisé au niveau des Coordinations Territoriales pour l'Autonomie (CORTA) doit pouvoir encore s'adapter aux besoins des familles et des Personnes Agées pour mieux faire connaître le Centre de ressources départemental pour l'autonomie (CERDA) et les permanences décentralisées en lien avec les mairies : points d'accueil infos Autonomie et permanences d'accueil approfondi (PAAT), labellisées avec du personnel communal formé. Il faut éviter que l'information ne soit recherchée que dans des situations de catastrophe ou dans l'urgence.
- Faire un recensement aussi objectif que possible des besoins réels des Personnes Agées (perte d'autonomie, isolement, insécurité, accessibilité, déplacements, solvabilité). Insister sur la coordination entre les services et les professionnels, relations Sanitaire et Médico-social. Mieux repérer et mettre en valeur les expériences ou réalisations qui se déroulent dans les territoires pour que chacun puisse profiter des travaux qui ont donné de bons résultats. Faire évoluer les partenariats avec les politiques communales.
- Apporter les réponses aux besoins et attentes spécifiques des personnes handicapées avançant en âge. Il en va de même pour les travailleurs et familles immigrées vieillissantes en relation avec leurs associations.
- Traiter la question du « reste à charge ». Prendre toutes dispositions pour faire face à la paupérisation grandissante des personnes âgées.

Prendre en charge l'évolution des questions de gouvernance

Alertes entend poursuivre son engagement et a le souci d'assurer la place des organisations de retraités et de personnes âgées et handicapées, comme ALERTES et l'ODPHI, aux travaux des instances qui les concernent, notamment dans le cadre de la nouvelle loi : le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, les Coordinations Territoriales pour l'Autonomie (CORTA) et la Conférence départementale des Financeurs, nouveau levier positif pour les actions de Prévention et de Lutte contre l'isolement.

L'élaboration du schéma implique aussi désormais la recherche de relations et négociations constructives avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour sa mise en œuvre intégrale.